



COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

Assemblée Générale du C.R.O.S. Bretagne
7 mars 2015 à Quimper

Les partenariats privés



COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

Assemblée Générale du C.R.O.S. Bretagne 7 mars 2015 à Quimper

Contexte :

- Un contexte économique tendu avec un déficit public important
 - Maîtrise des dépenses publiques
 - Ciblage des aides
- Réforme territoriale
 - Manque de visibilité sur l'évolution des compétences des collectivités

Baisse des aides financières de l'Etat et des collectivités territoriales aux associations sportives

Objectifs :

- Maintenir le rayonnement du sport dans notre société
- Accompagner le développement du sport en Bretagne
- Maintenir le financement des projets sportifs en diversifiant les sources



COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

Assemblée Générale du C.R.O.S. Bretagne 7 mars 2015 à Quimper

Les formes de partenariats sportifs privés :

- Parrainage ou sponsoring :

Le parrainage est une prestation de service.

Le parrainage est le soutien matériel apporté à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct. Les opérations de parrainage sont destinées à promouvoir l'image du parrain (personne qui apporte le soutien) et comportent l'indication de son nom ou de sa marque.

Le parrain verse une somme d'argent ou fournit un bien ou un service à l'association en échange d'une prestation de communication ou de publicité de la part de celle-ci. Autrement dit, le parrain attend, en contrepartie de son action, des retombées directes et à court terme, proportionnelles à son investissement.



COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

Assemblée Générale du C.R.O.S. Bretagne 7 mars 2015 à Quimper

Des formes de partenariats sportifs privés :

- Mécénat:

Le mécénat constitue un don.

Le mécénat est le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

Le mécène verse de l'argent ou fournit un bien ou un service à une association et n'attend de son geste aucune contrepartie de la part de celle-ci.

Noter que l'entreprise mécène peut désormais accoler son nom à une opération de mécénat sans que cette contrepartie soit analysée comme une opération publicitaire lucrative (loi de finances 2000 article 17).



COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

Assemblée Générale du C.R.O.S. Bretagne 7 mars 2015 à Quimper

Le mécénat d'entreprise :

Pour l'entreprise donatrice : La réduction fiscale est dorénavant possible jusqu'à 60% des dons dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires hors taxes (2,25 pour mille pour les associations sportives auparavant).

Pour quels entreprises ?

Toutes les entreprises relevant d'un régime réel d'imposition (impôt sur les sociétés ou impôt sur le revenu dans la catégorie des BIC, des BNC ou des BA)
Les micro entreprises ou les exploitants agricoles imposés selon un mode forfaitaire ne peuvent pas faire de mécénat.



COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

Assemblée Générale du C.R.O.S. Bretagne 7 mars 2015 à Quimper

Pour quelles associations sportives ?

Les « organismes d'intérêt général ayant un caractère sportif » peuvent faire du mécénat.

3 critères :

- caractère non lucratif des activités
- caractère désintéressé de la gestion
- ne pas fonctionner pour un cercle restreint

Dans la très grande majorité des cas les clubs sportifs entrent dans cette catégorie (le sport professionnel en est exclu)

En cas de doute : procédure de rescrit des services fiscaux



COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

Assemblée Générale du C.R.O.S. Bretagne 7 mars 2015 à Quimper

Le projet du mouvement sportif breton

Projet de mécénat d'entreprises pour financer les projets sportifs bretons

- L'intérêt pour les entreprises :
 - Participer au développement du sport en Bretagne
 - Marquer son engagement pour les valeurs du sport
 - Appartenir au réseau du sport breton (mouvement sportif, sportifs, entreprises)
- L'intérêt pour le mouvement sportif :
 - Diversifier les sources de financement du développement du sport en Bretagne
 - S'associer pour être plus attractif
 - Appartenir au réseau du sport breton (mouvement sportif, sportifs, entreprises)



COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

Assemblée Générale du C.R.O.S. Bretagne 7 mars 2015 à Quimper

Ce projet ne peut exister sans l'adhésion des ligues et comités régionaux bretons, qui sont les relais des porteurs de projets sportifs : les clubs, les organisateurs d'évènements, les sportifs.

Le C.R.O.S. Bretagne souhaite constituer un groupe de travail pour élaborer une stratégie de développement du projet. Ce groupe de travail vous est ouvert.

Place aux échanges
Place aux témoignages